



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Bureau de la Réglementation et de la Citoyenneté  
Section Élections

Strasbourg, le

1 MARS 2021

### **ARRÊTÉ**

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SOULTZ-SOUS-FORÊTS

**La préfète de la région Grand est,  
préfète de la zone de défense et de sécurité est,  
préfète du Bas-Rhin**

**VU** le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**VU** l'arrêté du 10 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

**VU** les résultats des élections municipales et communautaires de 2020 dans la commune de SOULTZ-SOUS-FORÊTS ;

**VU** les propositions de Monsieur le maire de SOULTZ-SOUS-FORÊTS ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Les conseillers municipaux suivants sont nommés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SOULTZ-SOUS-FORÊTS :

| <b>Membres</b>                                                                                          | <b>Titulaires</b>          | <b>Suppléants</b>             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Conseiller municipal n° 1<br>(issu de la liste « SOULTZ-SOUS-FORÊTS/HOHWILLER UNE VILLE EN MOUVEMENT ») | Madame CECCHINI<br>Michèle | Monsieur BUSCHE<br>Christophe |
| Conseiller municipal n° 2<br>(issu de la liste « SOULTZ-SOUS-FORÊTS/HOHWILLER UNE VILLE EN MOUVEMENT ») | Madame WAGNER Cathy        | Monsieur FILLIGER Michel      |
| Conseiller municipal n° 3<br>(issu de la liste « SOULTZ-SOUS-FORÊTS/HOHWILLER UNE VILLE EN MOUVEMENT ») | Madame GENTHON Suzy        | Madame MATTER Anne            |
| Conseiller municipal n° 4<br>(issu de la liste « SOULTZ-SOUS-FORÊTS/HOHWILLER AUTREMENT »)              | Monsieur RENCKERT Rudy     | Madame HAAS Lucienne          |
| Conseiller municipal n° 5<br>(issu de la liste « SOULTZ-SOUS-FORÊTS/HOHWILLER AUTREMENT »)              | Monsieur KLIPFEL Christian | Monsieur MATHES Michel        |

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et Monsieur le maire de SOULTZ-SOUS-FORÊTS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

La préfète,

Pour la Préfète  
et par délégation

Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL